

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°27  
**1<sup>er</sup> août 2011**

**Direction interrégionale du Nord-Est**

- |  |      |
|--|------|
| - décision du 22 juillet 2011 portant délégation de signature                              | p 2  |
| - décision du 22 juillet 2011 pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire    | p 6  |
| - décision du 22 juillet 2011 pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 € | p 12 |
| - décision du 22 juillet 2011 pour la passation et l'exécution des marchés                 | p 18 |

**Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.**

**Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.**

**Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,**

**175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex**

Nancy, le 22 juillet 2011

**Décision portant  
délégation de signature**

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée portant dispositions diverses en matière de transport,

Vu la loi n°2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de LA PERSONNE, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 3 février 2011 portant subdélégation de signature de Mme Corinne de LA PERSONNE,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

**DECIDE**

**Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE, délégation est donnée à M. Jean ABELE, Adjoint à la Directrice interrégionale, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents dont la signature lui a été déléguée par la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 susvisée.

## **Article 2 :**

**Délégation permanente** est donnée à M. Michel COURTEAU, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. COURTEAU à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe, à l'effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial ;

## **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE et de M. Jean ABELE, délégation est donnée à M. Michel COURTEAU pour agir en justice en cas d'urgence.

## **Article 4 :**

**Délégation permanente** est donnée à M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance Exploitation à l'effet de signer les actes dans les matières suivantes :

- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;

## **Article 5 :**

**Délégation permanente** est donnée à :

- Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, responsable de la subdivision de Givet et de Charleville-Mézières par intérim ;
- Michel MALINGREY, responsable de l'UTI CMRO ;
- Alain FABRE, responsable de l'UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, responsable de l'antenne de Toul de l'UTI Moselle ;
- Catherine FRANCOIS, responsable de l'antenne de Metz de l'UTI Moselle ;
- Luc VUIDART, responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson de l'UTI Moselle ;
- Fabrice CLAUDE, responsable de la subdivision de Verdun ;
- Armel AUBERT, responsable de l'UTI CV ;
- Daniel MARTIN, responsable de l'UTI CMRE-EN,

à l'effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques.

## **Article 6 :**

En matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail, délégation permanente est donnée pour signer :

- Les actes de coordination de la sécurité et les plans de prévention, dans la limite de 90 000 € HT ;
- les attestations à la formation prise de poste de travail, les habilitations et autorisations pour le poste de travail, dans la limite de leurs attributions, aux personnes suivantes :
- M. Xavier MANGIN, secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, à Mlle Christelle BARASSI, adjointe ;
- M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'arrondissement hydraulique, maintenance et exploitation ;
- M. Michel COURTEAU, responsable de l'arrondissement développement de la voie d'eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe ;
- M. Philippe LEFRANC, responsable de l'arrondissement eau et environnement, et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, à Mme Christel FIORINA, adjointe ;
- M. André MAGNIER, responsable de l'arrondissement études et grands travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, à M. Daniel BALY, adjoint ;
- M. Olivier VERMOREL, responsable de l'arrondissement prospectives, gestion et financement ;
- M. Michel MALINGREY, responsable de l'unité territoriale de l'itinéraire Canal de la Marne au Rhin Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, à M. Laurent LEMOINE, adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE à M. Bruno ALBERICI, adjoint ;
- M. Jean-François BERNAUER-BUSSIER, responsable de la subdivision de Charleville-Mézières par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIER, à M. Nicolas MOREAU, adjoint ;
- M. Armel AUBERT, responsable de l'UTI CV, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, à M. Yannick PAYOT, adjoint ;
- M. Jean-François BERNAUER-BUSSIER, responsable de la subdivision de Givet, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIER, à M. Yvon THEVENIN, adjoint ;
- M. Alain FABRE, responsable de l'UTI Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, à Mme Catherine FRANCOIS, adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS à M. Frédéric MARCHAL, adjoint,
- M. Daniel MARTIN, responsable de l'UTI CMRE-EN, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, à Mme Bernadette FORET, adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET à M. Stéphane MUNOS, adjoint ;
- M. Fabrice CLAUDE, responsable de la subdivision de Verdun, et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, à M. Elvis MAIRE, adjoint et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE à M. Patrice MACEL, adjoint.

**Article 7** :

La décision portant délégation de signature du 3 février 2011 est abrogée.

**Article 8** :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

**SIGNE**

Corinne de LA PERSONNE

Nancy, le 22 juillet 2011

**Décision portant délégation de signature  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire**

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies Navigables de France,

Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de LA PERSONNE, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France en date du 25 février 2009,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant désignation d'ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 3 février 2011 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- Jean ABELE, adjoint à la directrice interrégionale ;
- Xavier MANGIN, secrétaire général et en cas d'absence ou d'empêchement à Christelle BARASSI, secrétaire générale adjointe ;
- Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation ;
- Michel COURTEAU, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à Michelle LAQUENAIRE, adjointe ;
- Philippe LEFRANC, responsable de l'Arrondissement Eau/Environnement et en cas d'absence ou d'empêchement à Christel FIORINA, adjointe ;
- André MAGNIER, responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à Daniel BALY, adjoint ;
- Olivier VERMOREL, responsable de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement.

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Michelle HARMAND, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Anne DIDIER, pour la partie recettes ;

- Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle HARMAND, pour la partie dépenses.

**Article 3 :**

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés (cf. liste 2) à l'effet d'accorder, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et signer les états de frais correspondants.

**Article 5:**

La décision portant subdélégation de signature du 3 février 2011 est abrogée.

**Article 6 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

**SIGNE**

Corinne de LA PERSONNE

Liste 1

**LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES**

CODE Unité Comptable	LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
010	Secrétariat Général / Logistique	Jean-Christophe CHESNEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe CHESNEAU, Robert FORET
003	Arrondissement Études et Grands Travaux	Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Daniel BALY
004	Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation	Sylviane KERSTETTER et en cas d'absence ou d'empêchement de Sylviane KERSTETTER, Jean- Luc HUMBERT
002	Arrondissement Eau/Environnement	Noëlle HANY et en cas d'absence ou d'empêchement de Noëlle HANY, Philippe LEFRANC
012	UTI CMRO	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI
013	Subdivision de VERDUN	Fabrice CLAUDE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, Elvis MAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE, Patrice MACEL
014	Subdivision de CHARLEVILLE-MEZIERES	Jean-François BERNAUER - BUSSIER par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Nicolas MOREAU
015	Subdivision de GIVET	Jean-François BERNAUER - BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Yvon THEVENIN
022	UTI Moselle	Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine François et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine François, Frédéric MARCHAL
024	Unité Territoriale d'Itinéraire Canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS
025	UTI CV	Armel AUBERT et en cas d'absence ou

009	Arrondissement Développement	d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT  Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Michel COURTEAU
006	Arrondissement Prospective Gestion et. Financement.	Christine KOENIG et en cas d'absence ou d'empêchement de Christine KOENIG, Nathalie CAEL
001	Salaires	Robert FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Robert FORET, Jean-Luc RENARD

Liste 2

ARRONDISSEMENTS Subdivisions et UTI	Nom des chefs d'arrondissements de subdivisions et d'UTI
Arrondissement Études et Grands Travaux	André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement de André MAGNIER, Daniel BALY
Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation	Jean-Louis AUBERTEIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Louis AUBERTEIN, Christian GEORGE
Arrondissement Eau et Environnement	Philippe LEFRANC et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, Christel FIORINA
Secrétariat Général	Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Christelle BARASSI
Arrondissement Prospective Gestion et Financement	Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement de Olivier VERMOREL, Christine KOENIG
Arrondissement Développement de la Voie d'Eau	Michel COURTEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, Michelle LAQUENAIRE
UTI CMRO	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI
Subdivision de VERDUN	Fabrice CLAUDE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, Elvis MAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE, Patrice MACEL
Subdivision de CHARLEVILLE - MEZIERES	Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIÉ, Nicolas MOREAU
Subdivision de GIVET	Jean-François BERNAUER - BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIÉ, Yvon THEVENIN
UTI Moselle	Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL

UTI CMRE-EN

Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS

UTI CV

Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT

Nancy, le 22 juillet 2011

**Décision portant délégation de signature  
pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €**

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960, modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,

Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation du pouvoir aux représentants locaux, en matière de marchés,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

Vu la décision du 3 février 2011 portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4 000 euros,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de MM. les responsables d'arrondissements, d'U.T.I., chefs de subdivisions et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

### **Arrondissement Développement de la Voie d'Eau**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- CAPONE Michel
- COLIN Jean-Pierre
- DIDIER Anne
- DURTHALER Monique
- FORTIN Jean-Marc
- WIECZOREK Aurélie

### **Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BALLAND René
- FALDA Nathalie
- GEORGE Christian
- HUMBERT Jean-Luc
- MONTAUT Michel
- MOREL Philippe
- SAINTOT Bruno

### **Arrondissement Prospective Gestion et Financement**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- KOENIG Christine

### **Secrétariat Général**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- CHARTIER Alain
- FRANÇOIS Geneviève
- GURY Véronique
- HOUILLON Michel
- KARADJOFF Laurence
- REGNIER Thierry
- RENARD Jean-Luc
- VENCK Pascale

Montant inférieur à 2 000 € HT :

- L'HUILLIER Fabrice

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- JORIS Sylvain
- WIETRICH Stéphanie

Montant inférieur à 500 € HT :

- FRANÇOIS Patrick

### **U.T.I. CMRO**

Montant inférieur à 4 000 € TTC :

- JACQUIN Jean-Pierre
- JANNEL Olivier
- LAGABE Régis
- LUDWIG Sylvianne
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- PREISLER Michel

### **Subdivision de Charleville-Mézières**

Montant inférieur à 3 000 € TTC :

- HUMBERT Didier
- MAUBACQ Frédéric
- MEYERS Thierry
- PAGAZZI Séverin

Montant inférieur à 1 520 € TTC :

- ADNET Christine
- DELIGNY Josian
- DEVOSSE Fabrice
- GUIRSCH Éric
- GOULET Fabrice
- JACOTTIN Francis
- JEANNETTE Jean-Michel

### **U.T.I. CV**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BARET Anthony
- BENETAUD Guy
- HANTZ Yvan
- PERRIN Emmanuel
- PERRIN Marie-Hélène

### **Subdivision de Givet**

Montant inférieur à 3 000 € TTC :

- ROGISSART Frédéric
- RYDZIK Bruno

Montant inférieur à 1 520 € TTC :

- BARCZI Fabien
- GARDIEN Marie-Catherine
- GENGOUX Maurice
- GUILLAUME Daniel
- MANETTA Mickaël
- UNDREINER Stéphane

### **U.T.I. CMRE-EN**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BELIN Christophe
- BIER Philippe
- FLORIN Jean-Pascal
- GABRIEL Didier
- LEPRINCE Romuald
- MUNIER Hervé
- VOGEL Julien

### **U.T.I. Moselle**

#### **Metz**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- VUILLAUME Jean-Pierre

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- BORDG Jean-Pierre
- DE LAZZER Xavier
- GROSSE Hubert
- HAMER Jacques
- MARINHO-DIAS Jean
- MERTZ Blandine
- MIGLIOLI Marc
- ROCK Bernard
- SABLON Patrice
- STENGER André
- TARONT Christian
- THOMAS Patrick

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- BALLAND René (garage)

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- CAMPOS PEREIRA Manu
- KRZEMINSKI Didier

### **Pont à Mousson**

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- BACHER Yves
- BERNIZ Jean-Louis
- DARNOS Philippe
- DUQUENOIS Michel
- FAVIER Jean-Marc

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- MORELLE Patrick

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- ANTOINE Sylvain

### **Toul**

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- DONOT Patrice
- NOISETTE Thierry
- RUCHET Michel
- WAGNER Éric

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- ARNOULD Bruno

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- JACQUOT Christophe
- MESSIN Fabienne

### **Subdivision de Verdun**

Montant inférieur à 3 000 € HT :

- GEMINEL Adrien

- SIMON Pascal
- ROGISSART Edith

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- CAURIER Alain
- CORVISY François
- LAURENT Bernard
- MACEL Dominique
- MULLER Hervé
- PICASSO Rémy
- VINOT Patrick

### **Article 2**

La décision portant délégation de signature du 3 février 2011 est abrogée.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

**SIGNE**

Corinne de LA PERSONNE

Nancy, le 22 juillet 2011

**Décision portant délégation de signature  
pour la passation et l'exécution des marchés**

La Directrice interrégionale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation du pouvoir aux représentants locaux, en matière de marchés,

Vu la décision 3 février 2011 portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés,

Vu l'arrêté du 7 janvier 2011 nommant Mme Corinne de LA PERSONNE, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011,

Vu la circulaire VNF du 7 mars 2006 relative aux modalités de publicité à respecter,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n°2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

**1.1** MM. les responsables d'arrondissements, d'unités territoriales d'itinéraire, d'antennes et chefs de subdivisions, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

<b>Noms</b>	<b>Fonctions</b>
Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Christelle BARASSI	Secrétaire Général Secrétaire Générale Adjointe
Jean-Louis AUBERTEIN	Responsable arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation
Philippe LEFRANC et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, Christel FIORINA	Responsable arrondissement Eau/Environnement Adjointe
Olivier VERMOREL	Responsable arrondissement Prospective Gestion et Financement
André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, Daniel BALY	Responsable arrondissement Études et Grands Travaux Adjoint
Michel COURTEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, Michelle LAQUENAIRE	Responsable arrondissement Développement de la Voie d'Eau Adjointe
Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL	Responsable de l' UTI Moselle Adjointe au responsable de l' UTI Moselle Adjoint
Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS et Frédéric MARCHAL, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Metz (UTI Moselle) Adjoint Responsable de l' UTI Moselle
Luc VUIDART et en cas d'absence ou d'empêchement de Luc VUIDART, Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Luc VUIDART et Jean-Yves HELLE, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson (UTI Moselle) Responsable de l'antenne de Toul (UTI Moselle) Responsable de l'UTI Moselle

Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE, Luc VUIDART et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE et Luc VUIDART, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Toul (UTI Moselle)  Responsable de l'antenne de Pont à Mousson (UTI Moselle)  Adjoint
Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI	Responsable de l'UTI CMRO  Adjoint  Adjoint
Jean-François BERNAUER-BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIER, Nicolas MOREAU	Responsable subdivision de Charleville par intérim  Adjoint
Fabrice CLAUDE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE, Elvis MAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice CLAUDE et Elvis MAIRE, Patrice MACEL	Responsable subdivision de Verdun  Adjoint  Adjoint
Jean-François BERNAUER-BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIER, Yvon THEVENIN	Responsable subdivision de Givet  Adjoint
Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS	Responsable l'UTI CMRE-EN  Adjointe  Adjoint
Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d' Armel AUBERT, Yannick PAYOT	Responsable l'UTI CV  Adjoint

**1.2** MM les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 € HT pour les travaux
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services

<b>Noms</b>	<b>Fonctions</b>
Robert FORET	Responsable de l'unité Salaires au secrétariat général
Jean-Christophe CHESNEAU	Responsable de l'unité Logistique au secrétariat général
Dominique BAUDOT	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Noëlle HANY	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Eau/Environnement
Michelle LAQUENAIRE	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Sylviane KERSTETTER	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation
Michelle HARMAND	Responsable de l'unité comptabilité-marchés de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement

### **Article 2 :**

La décision portant délégation de signature du 3 février 2011 est abrogée.

### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

La Directrice interrégionale

**SIGNE**

Corinne de LA PERSONNE